

DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Établissement Public Territorial de Bassin, acteur du grand cycle de l'eau,
mobilisé pour la réduction du risque d'inondation et la préservation de l'environnement

ÉDITO



L'hiver et le printemps ont été marqués par des épisodes pluvieux récurrents et intenses provoquant un engorgement des sols notamment fortement préjudiciable aux agriculteurs. L'Entente, à l'écoute des acteurs du territoire, a donc participé à différentes réunions organisées par le Préfet de l'Aisne,

la chambre d'agriculture de l'Oise et la Communauté de communes du pays Noyonnais, avec pour objectifs à chaque fois, d'expliquer le phénomène et proposer des solutions autour de la gestion des ouvrages, de l'entretien des cours d'eau et des fossés, et d'aménagements d'hydraulique douce. L'Entente, soucieuse de répondre aux attentes, s'est engagée à étudier différentes pistes et les échanges vont se poursuivre cet automne pour faire le point et affiner les actions concrètes à mettre en place.

De la même manière, l'Entente rencontre régulièrement les élus et les services des différentes structures afin de se coordonner et communiquer sur les projets en cours : comité de pilotage du PAPI de la vallée de l'Oise, rencontre avec Voies navigables de France pour le projet MAGEO, échanges d'expériences concernant la météorologie... Je tiens particulièrement à ces rendez-vous qui consolident les échanges et les partenariats constructifs. C'est ainsi qu'en bonne collaboration les projets émergent pour une efficacité accrue.

J'attache une grande importance à informer le grand public et les élus locaux de nos missions et actions. Nous avons d'ailleurs accueilli le sénateur de l'Oise Alexandre Ouizille, membre de la commission Environnement pour qu'il découvre le fonctionnement de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie qui bénéficie,

en cas d'inondations, à 54 communes. Nous avons aussi participé à différents événements organisés par les intercommunalités, et aux salons des maires de l'Aisne et du Val d'Oise pour informer de nos actions dans les communes et recueillir les avis des élus. Et parallèlement, nous continuons nos actions de sensibilisation à la prévention des inondations auprès des écoles et collèges. Pour la première fois, nous avons aussi organisé, à l'occasion de la journée de la biodiversité, la manifestation « Nature en noyonnais » sur le territoire de la Communauté de communes du pays Noyonnais afin d'expliquer en détail nos missions GEMA, ruissellement et PI, complémentaires sur le territoire. Je remercie les élus et services de l'EPCI qui ont fortement contribué au succès de l'opération.

Je le rappelle notre premier objectif est de répondre aux besoins des territoires et c'est ainsi que de nouveaux services sont développés par nos équipes. Pour répondre aux enjeux locaux, nous avons développé une plateforme d'anticipation des crues qui permettra de croiser les enjeux recensés (bâtiments, habitat, routes, réseaux, entreprises...) et les prévisions afin de permettre aux services départementaux, aux pompiers et aux maires de bénéficier de cartes d'inondations à 24, 48 et 72 heures. Ce service sera déployé cet hiver auprès de nos membres.

Enfin, je souhaite remercier tous ceux qui œuvrent à nos côtés, au quotidien, pour faire reculer le risque inondation ou ruissellement et en premier lieu, nos adhérents qui nous ont accordé leur confiance.

Nos équipes restent mobilisées à vos côtés !

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne



Retour sur les cumuls de pluie de l'hiver 2023/2024

P 2 et 3



Castor futé : une plateforme destinée aux gestionnaires de la crise

P 7



Inauguration du poste de crues à La Fère (02)

P 15

Actualités



Bassin versant

Retour sur les cumuls de pluie de l'hiver et du printemps 2024

Depuis le mois de novembre 2023, la succession des pluies sur le bassin-versant de l'Oise et de l'Aisne a entraîné une forte saturation des sols et des niveaux élevés pendant une durée exceptionnelle.

Ce phénomène associé à des épisodes orageux au cours du printemps a provoqué, sur certains secteurs, des débordements de cours d'eau et des coulées de boue occasionnant des pertes agricoles, et des dommages aux biens et aux personnes.

Des pluies plus importantes que les années précédentes ?

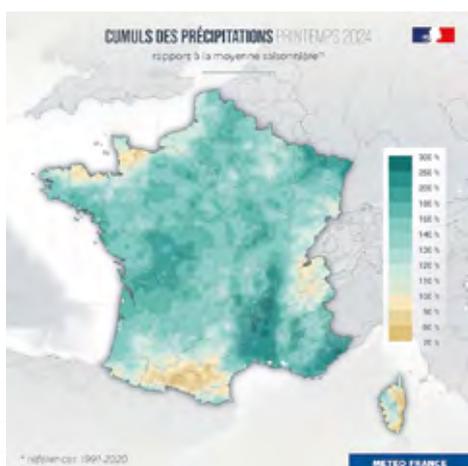
Selon les études du GIEC*, à l'échelle mondiale, les scénarii climatiques propices à générer des précipitations intenses devraient augmenter en probabilité de 16 % d'ici 2070-2099. En France, les études menées dans le cadre du projet IMFREX** montrent que depuis 1950, les précipitations extrêmes ont augmenté de 10-20 % en intensité.

En 2024, Météo France indique que les précipitations en France ont été particulièrement élevées, avec des cumuls de 1,4 à 1,5 fois supérieurs à la normale en octobre et novembre. Le printemps 2024 est classé comme le quatrième printemps le plus pluvieux depuis 1959.

*[IPCC : Global Warming of 1.5°C, Chap. 3, 2018]

**[IMFREX, Impact des changements anthropiques sur la fréquence des phénomènes extrêmes de vent de température et de précipitations, 04/2002]

Carte du cumul des précipitations en France :



Le saviez-vous ?

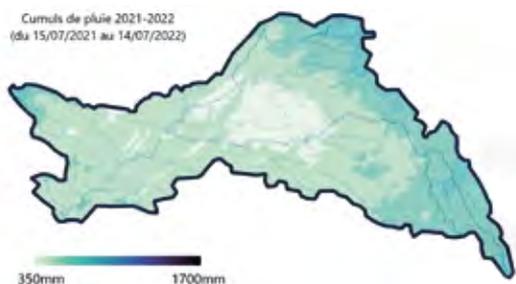
Des sites Internet et applications vous informent sur les épisodes de pluies intenses :

oise-aisne.net rubrique *Réseau de mesures* pour connaître les hauteurs d'eau dans certains cours d'eau du bassin et la pluviométrie tombée.

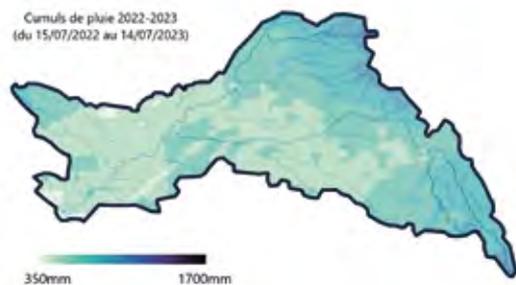
vigicrues.gouv.fr pour recevoir les alertes sur le risque de crue du Territoire bassins du Nord.

Sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne :

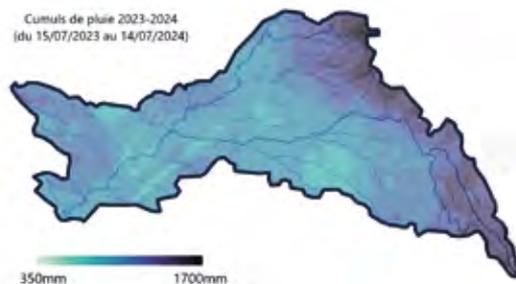
Moyenne annuelle en 2021-2022 : 568 mm



Moyenne annuelle en 2022-2023 : 642 mm



Moyenne annuelle en 2023-2024 : **1024 mm**
Soit 1.8 fois plus qu'en 2021-2022



Carte issues des données de l'Entente et de Météo France

Pour les phénomènes orageux, nous vous conseillons de télécharger gratuitement l'application mobile **myPredict** qui suit notamment le déplacement des cellules orageuses. Vous pouvez enregistrer plusieurs localisations afin de recevoir des alertes en cas de risques à venir et consulter à tout moment la situation à l'aide d'une cartographie dynamique. Les alertes fournies par l'application correspondent à un risque avéré sur la commune et non pas à l'échelle départementale comme les vigilances nationales.

Actualités

Quelles conséquences sur le bassin-versant de l'Oise et de l'Aisne en termes de coulées de boue ?

Les coulées de boue résultent de **plusieurs facteurs** : **précipitations intenses** occasionnant un fort débit d'eau sur une zone réduite, **sol saturé** ou **peu perméable** (sol sec, béton, bitume) sur lequel l'eau ne s'infiltré pas, **terre meuble** ou **absence de couvert végétal**, favorisées par la **pente** sur lequel l'eau va dévaler.

Plusieurs secteurs du bassin, sur lesquels l'Entente agit pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols, ont subi des épisodes orageux d'intenses à exceptionnels.

Dans l'Oise

Sur le bassin versant du Grand ru :

Il est tombé 26 mm en 3 heures le 21 mai. Cet évènement se situe un peu en dessous de la décennale (référence : 30 mm en 3h). Puis, le 24 mai, il est tombé 38 mm en 5 heures. Cet évènement se situe un peu en dessous de la vicennale (référence : 40 mm en 5h). Ce deuxième épisode n'intervient que 3 jours après le premier sur un sol très saturé. Le cumul de ces différents facteurs associés à l'absence de couvert végétal (retard des cultures dû aux fortes précipitations) a entraîné une aggravation du phénomène de ruissellement. Une dizaine de maisons ont été impactées sur ce secteur (Grandrû et Mondescourt).

Sur le bassin versant de la Verse à Guiscard :

Il est tombé 62 mm en 5 heures le 24 mai. Cet évènement est supérieur à la centennale (référence : 55 mm en 5h). Bien que la commune soit située à 6 km de Grandrû, la cellule orageuse était différente.

La quantité de pluie exceptionnelle de l'épisode orageux, tombant sur un sol saturé, a généré une coulée de boue et a provoqué une

augmentation importante du niveau du cours d'eau (ru du Brûle). Les eaux ont convergé vers le centre de Buchoire (hameau de Guiscard). Néanmoins, le gabion implanté par l'Entente Oise-Aisne sur le secteur a joué son rôle de frein, mais dans ce contexte d'autres axes de ruissellement, habituellement peu actifs, ont contribué fortement aux coulées de boue et généré des dommages.

Dans la Meuse

Plusieurs épisodes orageux ont frappé le département, par exemple, le 4 avril à Aubréville, Boureuilles, Les Souhemes-Rampont et Vraincourt (commune de Clermont-en-Argonne), puis de nouveau le 24 mai à Vraincourt, provoquant des dommages aux habitations. Le 1er août, il est tombé à Avocourt 51 mm en une heure au maximum de l'évènement. Le cours d'eau, la Buante, est passé au-dessus du pont de la D58, hormis des jardins et un bâtiment agricole touchés, l'évènement n'a pas endommagé d'habitations.

Dans le Val d'Oise

Des désordres mineurs ont été constatés, liés essentiellement aux conséquences des conditions climatiques sur les travaux agricoles (mauvaises conditions de récolte à l'automne-hiver, retards de développement, retards de semis) ayant favorisé le ruissellement et l'érosion des sols.

L'analyse de ces différents événements alimente les références de données de l'Entente pour modéliser les crues et proposer des programmes d'actions efficaces basés sur des scénarii où des désordres ont été observés. L'objectif est de réaliser des aménagements sur-mesure pour les territoires et adaptés aux usagers (exploitants agricoles et riverains).

Quelles conséquences sur le bassin-versant de l'Oise et de l'Aisne en termes de débordement de cours d'eau ?

Les **pluies tombées en continu cet hiver et au printemps** sur le bassin de l'Oise ont provoqué des débordements quasi permanents dans le lit majeur de certains secteurs (Oise moyenne et Serre aval). En effet, **quatre périodes de crues** ont été enregistrées, comparables à celles de 2001 avec des pluies régulières et récurrentes tombées entre le mois de novembre

2023 et avril 2024. Les pluies ont provoqué un **engorgement des sols** (plus de 90 %). L'eau a eu du mal à s'évacuer des champs provoquant d'importantes perturbations pour l'activité agricole. À titre d'exemple, 100 millions de m³ d'eau sont passés à Condren (02) au-dessus de la cote quinquennale (période de retour 5 ans).

L'Entente a participé à des rencontres avec les acteurs locaux pour rendre compte de la situation et proposer des solutions



Réunion en préfecture de l'Aisne le 17 mai.

Face aux inquiétudes des agriculteurs, des réunions ont été initiées par les **préfetures de l'Oise et de l'Aisne** en présence,

entre autres, des **représentants de la profession agricole et de Voies navigables de France**.

L'Entente a participé aux réunions organisées par **Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne** le 17 mai et par la **Chambre d'agriculture de l'Oise** le 27 juin. Un retour sur les crues successives a été présenté. Les échanges ont porté sur la gestion des ouvrages, l'entretien des cours d'eau et des fossés, et les aménagements d'hydraulique douce.

L'Entente a répondu présent à la **réunion** proposée, le 6 septembre, par la **Communauté de communes du pays Noyonnais** pour échanger avec les agriculteurs du territoire afin de présenter ses compétences et expliquer le « qui fait quoi » et « qui peut faire » en termes d'entretien des fossés et de cours d'eau pour limiter les débordements dans les parcelles agricoles (Plus d'infos en page 16).

[RENCONTRES / PARTAGES D'EXPÉRIENCE]

L'Entente échange avec d'autres structures publiques dans l'intérêt général afin de créer des synergies et d'enrichir le débat et les réflexions sur la prévention des inondations.

Rencontre avec Voies navigables de France pour se coordonner sur les projets en cours

Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et **Jean-Michel Cornet**, Directeur, ont accueilli le 16 avril **Stéphane Bousquet**, Directeur Territorial du bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France, **Guillaume Ribein**, Directeur Adjoint et **Alexia Perez**, Cheffe de l'unité MAGEO par intérim.

Une première rencontre avait eu lieu en septembre 2023 afin d'évoquer le projet **MAGEO** (mise au gabarit européen de l'Oise) et le site de compensation hydraulique de Verneuil-en-Halatte (60), dont la gestion pourrait être confiée à l'Entente Oise-Aisne. Cette possibilité a été de nouveau abordée et approuvée par les deux parties, au regard des perspectives rassurantes d'efficacité du site dont les consignes ont été renforcées à la demande de l'Entente.

Les échanges ont également porté sur certaines digues et infrastructures en lien avec des canaux, actuellement sous gestion VNF et qui jouent un rôle avéré de protection contre les inondations. L'Entente, de ce fait, en deviendrait le gestionnaire.



De gauche à droite : Gérard Seimbille, Président de l'Entente ; Jean-Michel Cornet, Directeur de l'Entente ; Guillaume Ribein, Directeur Adjoint ; Alexia Perez, Cheffe de l'unité MAGEO ; et Stéphane Bousquet, Directeur Territorial du bassin de la Seine et Loire aval VNF.

Elles doivent ainsi faire l'objet de conventions de mise à disposition ou de gestion partagée dans le cadre des missions de l'Entente.



De gauche à droite : Virginie Tommasi, Région Hauts-de-France ; Jean-Michel Cornet, Directeur de l'Entente ; Florence Bariseau, Vice-présidente à la Région Hauts-de-France ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente.

Visites du site d'écroulement des crues de Longueil-Sainte-Marie

Gérard Seimbille, Président de l'Entente a accueilli le 13 mai **Florence Bariseau**, Vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de la ruralité, de la proximité, des solidarités et de la politique de l'eau, sur le site d'écroulement des crues de Longueil-Sainte-Marie ; et le 17 juin **Alexandre Ouizille**, Sénateur de l'Oise et membre de la commission Aménagement du territoire et Développement durable au Sénat, et **Frédéric Besset**, Maire de Saint-Leu d'Esserent (60), son collaborateur parlementaire et délégué suppléant à l'Entente pour l'Agglomération Creil sud Oise, ainsi que les élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte.

Cette visite leur a permis de découvrir cet ouvrage d'une capacité de 15 millions de m³, mis en service en 2009 par l'Entente qui bénéficie à 54 communes, de Compiègne (60) à Jouy-le-Moutier (95). D'un coût de 10 M€ HT, son aménagement a reçu le soutien financier de l'État et des Régions Hauts-de-France, Île-de-France, et Grand Est.



De gauche à droite : Éric Warlouzet, Vice-président de la CCPOH ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente ; Frédéric Besset, Maire de Saint-Leu d'Esserent ; Bruno Dauguet, Maire de Pontpoint ; Alexandre Ouizille, Sénateur de l'Oise ; et Jean-Michel Cornet, Directeur de l'Entente.

Actualités

L'Entente Oise-Aisne rencontre les maires du Val d'Oise et de l'Aisne

L'Entente a participé au salon des maires du Val d'Oise le 4 octobre et à celui de l'Aisne le 18 octobre. Ces rendez-vous annuels incontournables sont l'occasion pour l'établissement de se faire connaître, de présenter ses missions et d'échanger avec les élus locaux. C'est aussi pour beaucoup d'entre eux, l'occasion de découvrir l'EPTB dont leur EPCI est membre.



Salon des maires du Val d'Oise à Corneilles-en-Parisis, le 4 octobre.

[EN BREF]

À la demande du **syndicat Aisne navigable** (02 et 60), l'Entente a présenté, le 6 septembre, ses missions et échangé sur ses actions en cours. Le syndicat élabore un CTEC (contrat de territoire eau et climat) dans lequel l'Entente pourrait s'intégrer au titre de la gestion du ruissellement sur le territoire des Lisières de l'Oise.

Les équipes de l'Entente rencontrent régulièrement les partenaires pour échanger sur des retours d'expériences et/ou actions locales, par exemple avec le CEPRI lors des journées PAPI.

Événement

Pays Noyonnais, vif succès pour l'événement Nature !

L'Entente a organisé un événement tout public « Nature en Noyonnais » le mercredi 22 mai à Pont-l'Évêque à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité.

Plus d'une centaine de personnes ont participé, le 22 mai, aux balades découvertes des zones humides à l'occasion de la première édition de l'événement **Nature en Noyonnais** organisé par l'Entente Oise-Aisne à l'étang de pêche du Marais-Ferneux à Pont-l'Évêque (60), près de Noyon.

Cet événement tout public et gratuit, proposé par l'Entente et animé par différents partenaires et participants a permis aux visiteurs de **découvrir la zone humide et ses espèces, et d'échanger autour des actions mises en place pour préserver l'environnement**. Ce fut aussi l'occasion pour l'établissement d'expliquer ses missions en termes de réduction du risque d'inondation par débordement de cours d'eau et de coulées de boue (ruissellement), et de gestion des milieux aquatiques, trois compétences exercées par l'Entente sur le territoire du pays Noyonnais.



Animations gratuites proposées par les partenaires et l'Entente Oise-Aisne.



RETOUR
EN IMAGES



Fête de la transition écologique à Couloisy (60) organisée par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise.

L'Entente participe aux événements de ses membres pour se faire connaître

L'équipe s'est rendue à la première édition de la **Fête de la transition écologique** organisée par la **Communauté de communes des Lisières de l'Oise** à Couloisy (60) le 6 juillet, et le 28 septembre au **Forum Santé** organisé par la **Communauté de communes du Haut-Val d'Oise** (95). Ces manifestations permettent d'échanger avec les élus locaux et les habitants sur les projets en cours et à venir.



PAPI de la vallée de l'Oise

70 participants au comité de pilotage du PAPI

Le comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise s'est réuni le 26 avril 2024 à la Préfecture de Beauvais. Il était présidé par Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et par David Witt, directeur de la Direction départementale des territoires de l'Oise.

Le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise porte sur 17 EPCI et plus de 100 communes exposées aux crues sur les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Val-d'Oise, et les régions des Hauts-de-France et d'Île-de-France. Il intègre notamment 4 territoires à risque important d'inondation : **TRI de Chauny-Tergnier La Fère, Compiègne, Creil et la métropole francilienne dans le Val-d'Oise.**

Lors de ce comité, un bilan opérationnel et financier du PAPI d'intention sur la période 2020-2024 a été dressé avec un panorama des actions engagées par les collectivités et le soutien des partenaires financiers inscrits dans cette démarche. L'Entente, en tant que structure animatrice, a assuré le pilotage et la coordination du programme afin de sensibiliser, engager et conduire les mesures de prévention à mettre en œuvre au sein des territoires. Une dynamique de concertation a également été engagée avec les acteurs locaux au travers d'instances thématiques et se poursuit collégialement.

L'ambition est à présent de poursuivre cette stratégie de résilience et d'élaborer ensemble un nouveau programme dit de PAPI complet sur une durée de 6 ans à compter de 2025 qui vise à rassembler les maîtrises d'ouvrage et les partenaires financiers. Tous les partenaires concernés ont été invités à porter des actions.



COPIL du PAPI à la Préfecture de l'Oise le 26 avril 2024.

Le PAPI est un dispositif de l'État qui offre un cadre partenarial aux collectivités afin de promouvoir une approche globale de gestion du risque d'inondation, de mettre en place des actions concrètes et d'améliorer les synergies entre acteurs.

RETROUVEZ
LES DOCUMENTS
DE PRÉSENTATION



inond'action

DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE
CONTRE LES INONDATIONS



© Image : Freepik

[AIDE AUX TRAVAUX]

107 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif en octobre 2021.

Nombre de diagnostics par département :

Aisne : 20 / Ardennes : 14 / Meuse : 4 / Oise : 38 / Val d'Oise : 31.

Des travaux ont été engagés dans **26 logements avec un financement de 122 400 € par l'Entente Oise-Aisne correspondant à 80 % des travaux réalisés. Deux diagnostics de résidence ont été réalisés en habitats collectifs** à Saint-Ouen-l'Aumône (95).

Pour rappel, ce dispositif s'adresse à tous les habitants des intercommunalités membres de l'Entente et permet aux propriétaires de bénéficier de 80 % de subventions pour des travaux protégeant leurs logements contre les inondations.

L'Entente Oise-Aisne est à votre disposition pour organiser des réunions publiques dans votre commune durant lesquelles toutes les questions pourront être posées.

Entente Oise-Aisne : 03 44 38 83 83

entente@oise-aisne.fr

EN SAVOIR +
sur le dispositif
Inond'action



PAPI de la vallée de l'Oise



NOUVEAU

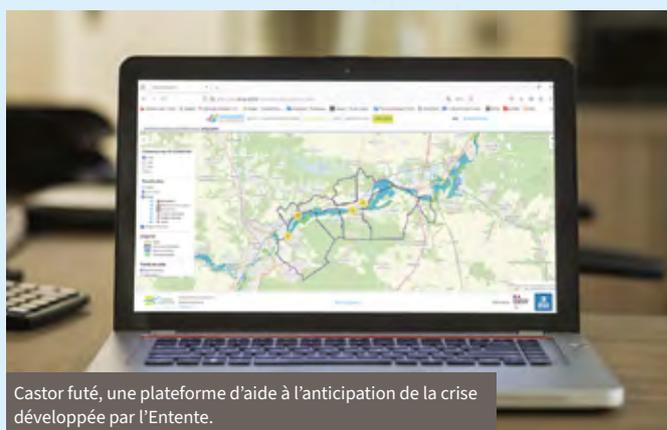
Castor futé : un outil d'anticipation, développé par l'Entente, au service des acteurs de gestion de crise

Afin d'apporter une réponse sur la propagation des crues, les inondations et leurs impacts sur les enjeux des territoires, l'Entente a développé une plateforme web, nommée *Castor futé* qui propose des outils (**cartographie interactive, téléchargement de bulletins**) à destination des acteurs en charge de la gestion de crise (élus, services de l'État, SDIS, Départements, opérateurs de réseaux, etc.).

Les **cartes d'inondation**, sur l'Oise, l'Aisne et la Serre, proposées sur la plateforme sont issues du modèle hydraulique de propagation des crues développé et mis à jour par l'Entente et des prévisions de pluies fournies par Météo France couplés à la **liste des enjeux situés en zone inondable** (logements, activités économiques, postes électriques...) constituée et régulièrement alimentée par l'Entente.

La chaîne de production des cartes a été automatisée pour permettre une actualisation des données deux fois par jour à 9h et à 17h.

L'outil sera lancé au cours de l'hiver 2024/2025. Les **élus et partenaires** disposeront de **codes d'accès** et seront formés prochainement par l'Entente à l'utilisation de cet outil.



Castor futé, une plateforme d'aide à l'anticipation de la crise développée par l'Entente.

Maurecourt

Inauguration de 3 repères de crue

Le 9 octobre, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne ; et Didier Guerrey, Maire de Maurecourt (78) ont inauguré, sous une pluie de circonstance, les repères de crues installés dans la commune pour entretenir la mémoire du risque.



Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne ; et Didier Guerrey, Maire de Maurecourt (78).



Repère de crues quai Boubou Dado



Intervention de l'Entente au centre de loisirs.

La commune de Maurecourt a fait appel à l'Entente Oise-Aisne afin de bénéficier d'un accompagnement pour la pose de trois repères de crue. L'un est situé chemin de halage (près du stade de foot) et les deux autres, quai Boubou Dado.

Il est nécessaire de rappeler aux populations, en particulier aux nouveaux arrivants, les crues passées et leurs conséquences sur les habitations. En effet la commune a été touchée par neuf crues majeures de l'Oise, (de 1910 à 2018).

Cette inauguration s'inscrit aussi au titre de la journée d'action face aux risques instaurée par l'État pour sensibiliser le grand public et développer la culture du risque. C'est pourquoi l'équipe de l'Entente est intervenue au centre de loisirs de la commune pour expliquer aux enfants le phénomène des crues, ses conséquences, comment se protéger et comment lire un repère de crue.

L'Entente accompagne les communes des EPCI membres dans la mise en place

de repères de crues. Cette démarche d'information visant à entretenir la mémoire du risque a été introduite dans la Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques (dite «Loi Bachelot»). Malgré la compétence GEMAPI, la pose de repères de crues reste de la compétence de la commune. Depuis 2005, date de l'ouverture du programme d'appui aux communes volontaires, l'Entente a mis en place 53 repères de crues sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.



PAPI de la vallée de l'Oise

Sensibilisation au risque d'inondation

Visite du barrage de Proisy

20 élèves de CM1/CM2 de l'école Victor Hugo et 40 élèves de 6^e et 6^e SEGPA du collège G. Cobast d'Hirson, accompagnés de leurs professeurs, ont visité le barrage de Proisy (02) le 13 juin 2024.



11 classes du chaunois sensibilisées au risque d'inondation

Le 17 mai, l'équipe de l'Entente Oise-Aisne a sensibilisé les élèves du Chaunois au risque d'inondation lors de l'événement **Journée développement durable** organisé par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à la basenautique de la Frette à Tergnier (02).



Intervention scolaire à l'école Danielle Mitterrand à Creil (60), le 11 avril 2023.



Le saviez-vous ?

L'Entente Oise-Aisne propose des interventions dans les écoles afin d'améliorer la conscience du risque auprès des plus jeunes. Les actions de sensibilisation sont menées au titre de la compétence animation et concertation transférée par les Départements, à l'Entente.

EN SAVOIR + sur les sensibilisations scolaires



[VIDÉOS]

Connaissez-vous les vidéos pédagogiques de l'Entente ?

L'Entente réalise des vidéos pédagogiques à destination du grand public (phénomène de crue, repère de crue, gestion du ruissellement, dispositif Inond'action, ...).

N'hésitez pas à les relayer !

RETROUVEZ LES VIDÉOS DE L'ENTENTE



Limiter les inondations sur les communes situées en aval

Vidéo expliquant le fonctionnement d'un barrage de régulation des crues.

Zoom expertise

Des nouveaux outils d'expertise

L'Entente a fait l'acquisition d'un drone professionnel, pour affiner sa compréhension des phénomènes, et d'un dispositif de mesure pour analyser la capacité d'infiltration des sols.



Vue aérienne avec le drone de l'Entente pour identifier les axes de ruissellement à Grandrû (60), le 30 mai 2024, à la suite d'un fort épisode pluvieux.



Le **drone basé sur le LiDar*** permet à la fois de mieux comprendre les phénomènes d'écoulements en cas de ruissellement, d'effectuer de la photogrammétrie des berges, la topographie des cours d'eau, et d'inspecter des ouvrages... Cet outil permet d'obtenir des données topographiques précises du terrain naturel, de photographier et de filmer. Une équipe d'ingénieurs de l'En-

tente a été formée à l'utilisation du drone. À titre d'exemple, l'équipe s'est servie de cet outil à Grandrû (60) pour obtenir la topographie d'une zone très encaissée et boisée où l'utilisation du GPS était impossible, et sur le secteur de Guiscard pour identifier les déplacements historiques du lit de la Verse. Cet été, l'Entente a réalisé un inventaire des embâcles et des obstacles à l'écou-

lement de la rivière Oise grâce au drone pour le compte de la Direction départementale des territoires de l'Oise. Pour ce faire, une convention a été établie entre ces deux structures.

*Acquisition de données par faisceau lumineux.

De même, **trois infiltromètres** ont été achetés pour **mesurer la capacité d'infiltration des sols et affiner la compréhension de la réponse des bassins versants face aux pluies**. Ces informations sont essentielles pour bien dimensionner les aménagements et protéger les populations.

Une première utilisation a été réalisée le 20 juin à Ronquerolles (95) en vue de réaliser des aménagements de gestion du ruissellement.



Première utilisation des infiltromètres à Ronquerolles (95), le 20 juin.

Rencontre technique de comparaison des appareils de mesure



Inter-comparaison des appareils de mesure de débit le 28 juin à Moreuil (80).

L'Entente a participé, le 28 juin 2024 à l'inter-comparaison des appareils de mesure de débit sur le cours d'eau Avre à Moreuil (80) organisée par la DREAL Hauts-de-France.

Les services de la DREAL, VNF, l'Entente Oise-Aisne, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) et le Syndicat Mixte Canche et Authie (Symcéa) ont ainsi pu comparer en termes de précision et de rapidité d'exécution les techniques de jaugeages (perche transparente, courantomètres, moulinets, bateau ADCP) sur un même tronçon de rivière, vérifier la cohérence des résultats, et échanger sur le fonctionnement, l'utilisation, le coût et l'efficacité des outils.

Zoom expertise

Transfert des sondes de la DREAL à l'Entente

L'Entente Oise-Aisne a repris en **gestion deux sondes de mesures appartenant à la DREAL Hauts-de-France situées à La-Neuville-lès-Dorengt (02) sur le Noirrieu** et au **Nouvion-en-Thiérache (02) sur le Morteau** (ancienne Sambre).



Visite de terrain à La Neuville-lès-Dorengt avec les services de l'Entente et de la DREAL.

Pour ce faire, l'équipe de l'Entente s'est rendue sur place avec l'équipe de la DREAL Hauts-de-France, le 17 juin, pour effectuer un état des lieux. Ces sondes alimenteront les données de l'Entente pour améliorer la connaissance des crues sur les affluents en vue du déploiement de la modélisation hydraulique (cartes de zones inondables).

Une convention va être signée entre les parties prenantes. L'Entente assurera l'entretien et la maintenance, et bénéficiera de l'assistance du jaugeage et du calibrage des stations par la DREAL. Les données seront consultables sur HydroPortail ainsi que sur le réseau de mesures du site Internet de l'Entente Oise-Aisne.

[EN BREF]

Évolution du contrat avec Météo France

Le renouvellement du partenariat avec Météo France, fin juin, a permis de disposer de données de **pluies observées au pas de temps de 15 min**, au lieu d'une heure, sur les cinq derniers jours, et de données de prévision sur le cumul de pluies sur trois heures pour les trois jours suivants.

Ces informations issues des pluviomètres et des radars au pas de temps 15 min permettent d'affiner les analyses des périodes de retour et des temps de réponse des petits sous-bassins, et de mieux dimensionner les aménagements.

Entretien des aménagements de lutte contre les coulées de boue

Cet été, l'Entente a réalisé l'entretien des aménagements d'hydraulique douce à **Bitry, Saint-Pierre-lès-Bitry (60) et Rarécourt (55)**, pour assurer leur efficacité. Les pluies printanières ont favorisé la pousse des haies ce qui leur permettra de bien jouer leur rôle de filtration. Néanmoins, une fauche des adventices a été nécessaire pour éviter la propagation des graines dans les champs.



Entretien des haies à Rarécourt (55).



Entretien du barrage de Montigny-sous-Marle (02).



Étalonnage du barrage de Proisy (02).

Entretien des ouvrages hydrauliques

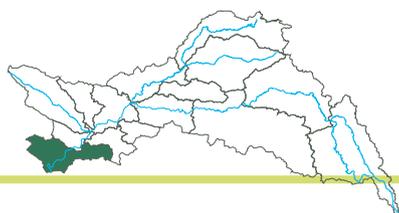
Cet été, l'Entente a procédé à l'entretien annuel des ouvrages hydrauliques afin d'assurer leur bon fonctionnement avant la période propice aux crues. Ainsi une maintenance électrique (vérification de l'intensité des moteurs, contrôle des automates, ...) a été effectuée au **bassin des Pâtis (95)**, sur le **site d'écêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (60)**, aux **barrages de Blanche de Castille (95)**, de **Proisy** et de **Montigny-sous-Marle (02)**.

Un **étalonnage de la position du clapet du barrage de Proisy** a également été effectué par les équipes de l'Entente, le 18 septembre, pour vérifier la bonne cohérence des données.

La maintenance réalisée, le 20 septembre, sur le **barrage de Montigny-sous-Marle** a aussi permis de changer le réseau Internet en se **raccordant à la fibre optique**. En effet, les données des sondes de mesures sont transmises à l'ouvrage et aux équipes de l'Entente.

Les actions locales

Retrouvez toutes les actions locales menées par l'Entente Oise-Aisne présentées par unité hydrographique.



Oise confluence

Sausseron impressionnistes et Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

Rencontre avec d'autres acteurs du ruissellement pour une meilleure coordination des actions



Réunion à Auvers-sur-Oise le 26 juin.

L'Entente a rencontré le Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud (SIAVOS) le 26 juin pour échanger sur les différents projets en cours.

Le SIAVOS intervient pour la gestion du ruissellement pluvial à Mériel et Méry-sur-Oise (Communauté de communes de la Vallée de

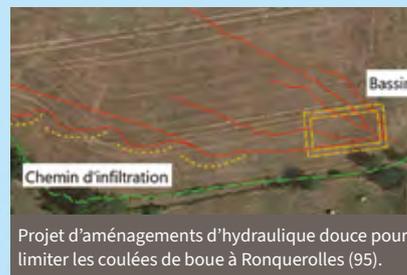
l'Oise et des 3 Forêts) et à Auvers-sur-Oise (Communauté de communes Sausseron impressionnistes). C'est pourquoi Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Pierre-Édouard Eon, Président du SIAVOS, et les services des deux structures, ont échangé, en présence d'Isabelle Mezières, Présidente de la Communauté de communes Sausseron impressionnistes et Maire d'Auvers-sur-Oise sur les différents projets en cours et à venir pour réduire les coulées de boue dans ces communes et réfléchir à des actions coordonnées.

En effet, le SIAVOS est complémentaire de l'Entente, qui agit sur le département du Val d'Oise pour la gestion du ruissellement et l'érosion des sols. Cette synergie entre acteurs publics est essentielle afin de gagner en efficacité.

[EN BREF]

Ronquerolles

Un programme de gestion du ruissellement a été établi et porte sur un projet d'aménagement d'un chemin d'infiltration constitué de talus plantés et de noues, et d'un bassin d'infiltration. Les travaux sont prévus en fin d'année 2024.



Projet d'aménagements d'hydraulique douce pour limiter les coulées de boue à Ronquerolles (95).

Neuville-sur-Oise

Une convention a été signée avec la mairie au printemps. La première phase de travaux est envisagée cet automne. Elle consiste à aménager une noue à redents et un bassin tampon. Une rencontre est prévue prochainement pour coordonner le projet de l'Entente avec celui de la commune qui consiste à aménager un parc public.



Nonette

Senlis

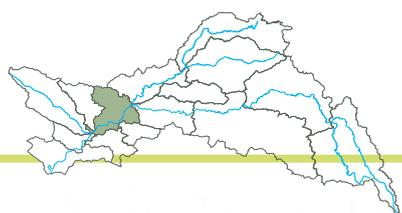
Réunion publique autour des actions GEMAPI



Réunion publique à Senlis le 26 juin.

À l'invitation de **Pascal Loiseleur**, Maire de Senlis (60), les services de l'Entente ont présenté en réunion publique les actions menées sur le territoire. Une cinquantaine de riverains étaient présents et ont ainsi pu mieux comprendre le fonctionnement du système d'endiguement de la Nonette et le projet du deuxième déversoir. Une présentation a été faite sur le **dispositif d'alerte SMS** développé par l'Entente pour les riverains de la Nonette. Ce système d'alerte gratuit permet d'être prévenu en cas de crue et de se préparer à une montée des eaux. Le **dispositif Inond'action** a également été présenté.

Lors de cette réunion, de nombreux élus de la commune étaient présents ainsi que le président du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette, **Gilles Sellier**, et ses services pour présenter la gestion des milieux aquatiques dont ils ont la charge sur le territoire.



Oise Aronde

[EN BREF]

Agglomération de la région de Compiègne

Plusieurs marchés à maîtrise d'œuvre vont être lancés pour pouvoir **réaliser des travaux de confortement des systèmes d'endiguement** (batardeaux, confortement de digue, comblement de points bas, ...) sur le territoire de l'Agglomération de la région de Compiègne (60), notamment sur la Zone Industrielle Nord à Compiègne.

À cet effet, **une convention financière a été signée le 31 juillet 2024 entre l'Entente et l'ARC pour définir la répartition du financement de ces travaux.**

[EN BREF]

Digue de la Nonette

Un **entretien** de la digue de la Nonette a été réalisé courant octobre. Il portait sur une fauche de la végétation en crête et sur le talus de la digue, la coupe des arbres tombés sur la digue pour assurer son accessibilité et son intégrité. Cette opération a été réalisée dans le cadre des entretiens annuels des ouvrages.

L'Entente a déposé le dossier de classement du **système d'endiguement** avant le 30 juin auprès des services de l'État pour y être instruit. Les documents ont également été transmis aux élus. Le report du dépôt du dossier de classement avait été autorisé par la préfecture en raison des études complémentaires nécessaires sur une partie de l'ouvrage en amont non intégrées initialement au dossier.



Digue de la Nonette.

L'Entente a reçu l'arrêté préfectoral de classement du **système d'endiguement de Clairoix** le 25 juin. Ce document officialise le niveau de protection et la zone protégée, stipule les règles de gestion, de surveillance et d'entretien de l'ouvrage que l'Entente se doit d'appliquer.

Les arrêtés préfectoraux de classement étaient attendus au 30 juin 2024 pour les dossiers déposés l'an dernier (Clairoix, Margny-Venette, ZI Nord Compiègne, La Croix-Saint-Ouen, Choisy-au-Bac, Verberie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Creil, ZAC Paris Oise). En raison des délais d'instruction des dossiers, une demande de report a été approuvée par les services de l'État.

Pont-Sainte-Maxence Réserve de l'Ois'eau



Préservation des espèces

La Fédération de pêche de l'Oise, mandatée par l'Entente, a effectué une **pêche électrique** dans la frayère artificielle de Verberie le 31 mai. Différentes espèces ont été capturées (Brème, Tanche, Perche, Perche soleil, Gardon), 80 brochetons et 2 brochets adultes sur les 6 géniteurs intégrés dans la frayère en janvier ont été repêchés. L'ensemble a été remis à la rivière Oise. La perte des 4 géniteurs peut s'expliquer par la prédation et/ou braconnage sur la frayère. Signe de la qualité de reproduction du site, un couple de cygnes s'est reproduit au printemps.

Nouveaux panneaux le long de la Trans'Oise

L'Entente poursuit le remplacement des panneaux d'information installés à la réserve depuis 2009. **Trois grands panneaux** implantés le long de la Trans'Oise présentent les missions de l'Entente, le phénomène des crues et d'inondation, les crues historiques sur le territoire et le fonctionnement du site d'écroulement de Longueil-Sainte-Marie, et **dix panneaux expliquent la migration des oiseaux** ont été installés devant les cinq observatoires le long de la Trans'Oise. Le site est classé Espace naturel sensible



Panneau présentant les crues historiques et le fonctionnement du site d'écroulement.

prioritaire (ENS) par le **Département de l'Oise qui subventionne la signalétique à hauteur de 60 %.**

La réserve de l'Ois'eau ouvre ses portes...

À l'occasion du **Festival de l'Oiseau et de la Nature**, le 24 avril, les participants ont observé la faune présente en compagnie d'un guide de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et d'un technicien de l'Entente Oise-Aisne.

Ce fut l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions et le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie qui permet d'écrouter les crues majeures de l'Oise.



Festival de l'Ois'eau le 24 avril.

Le 4 juin, une visite de la réserve a été organisée pour quarante élèves de **l'école Louise Michel de Creil** et le 15 octobre pour les élèves du **collège Claude Debussy de Margny-lès-Compiègne.**



Accueil des élèves de l'école Louise Michel de Creil.

Le 28 août, l'Entente a accueilli les participants des Escapades d'Été proposées par **l'Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte**, pour une découverte de la faune et de la flore.



Visite organisée en partenariat avec l'Office de tourisme des pays d'Oise et d'Halatte.

[EN BREF]

Creil



Entretien de la digue de Creil (60).

Du 17 au 21 juin, l'Entente a procédé au **retrait de la végétation et des arbustes qui ont poussé sur le système d'endiguement en zone urbaine de Creil** sur une portion de 2 km.

Cette opération a pour objectif d'éviter leur prolifération et de préserver l'intégrité des ouvrages. **Le coût de l'opération s'élève à 22 420 € HT.**

La réserve de l'Ois'eau à écouter en podcast

Cet été, l'Entente a présenté la réserve de l'Ois'eau au micro de la radio locale Graf'hit.



Thierry Frayon présente le site au micro de la radio Graf'hit le 25 juin.

ÉCOUTER
LE PODCAST
DE RADIO GRAF'HIT





Oise moyenne

Chaunois

Lancement de l'écopâturage pour l'entretien du bassin Les Prés de Mesne

Le 7 juin, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne a lancé officiellement l'écopâturage sur le bassin Les Prés de Mesne à Chauny/Viry-Nouveau (02), en présence de Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ; Emmanuel Liévin, Maire de Chauny ; et de nombreux élus et riverains.



De gauche à droite : Emmanuel Liévin, Maire de Chauny ; Mario Lirussi, Conseiller départemental ; Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne ; Dominique Ignaszak, Président de la CACTLF.



Arrivée de 20 moutons sur le site du bassin Les Prés de Mesne le 7 juin.

Les **avantages de l'écopâturage** sont à la fois **écologiques** et **économiques** : préservation de l'environnement, réduction de l'empreinte carbone, amélioration de la qualité du sol et économies financières puisque le coût sera dorénavant de 13 000 €/an contre 28 000 €/an auparavant avec le fauchage mécanique. Une vingtaine de moutons ont fait leur entrée sur le site le 7 juin. Puis, d'autres moutons les ont rejoints cet été, dont onze béliers, début octobre, ce qui porte l'effectif à **52 ovidés**. L'Entente a choisi une **race de moutons robustes** (Soay), très autonome et qui nécessite peu d'intervention dans leur suivi. C'est également un mouton peu sélectif sur le type de végétation qu'il consomme (intérêt pour les plantes invasives). En raison de l'épidémie de la fièvre catarrhale ovine, l'ensemble des moutons ont été vaccinés cet été. **Les premiers résultats observés pour lutter contre les plantes invasives sont encourageants**. En effet, les zones broutées par les

moutons qui comportaient des Asters américains n'ont pas donné de fleurs, ce qui limitera la propagation de cette plante invasive.

L'ouvrage d'écrêtement des crues de la Rive comprend 13 ha dont 3 ha de digues sur lesquelles les moutons pourront se replier en cas de montée de l'eau qui reste progressive et lente (5 cm/heure).

Pour rappel, cet **ouvrage, conçu par le SIVOM de Chauny-Tergnier puis repris en gestion par l'Entente bénéficie d'une capacité de stockage de 100 000 m³ d'eau pour protéger les habitants de Chauny en cas de crue**. À titre d'exemple, le **bassin s'est rempli à 8 reprises, de novembre 2023 à fin mai 2024**, dont une surverse de plus de 48 h qui a été relevée entre le 24 et 26 mai à la suite d'un orage, et plus récemment **le 11 octobre 2024**.



Travaux d'urgence au bassin Les Prés de Mesne



Mise en place de palplanches au bassin Les Prés de Mesne (02), le 16 juillet.

Un désordre a été constaté le 12 mars lors d'une ronde de surveillance sur le site au niveau du chenal de remplissage du bassin Les Prés de Mesne. Une visite technique a eu lieu le 13 mars en présence de l'équipe de l'Entente et du bureau d'études pour identifier les impacts potentiels et proposer une solution de confortement. Les travaux, réalisés fin juillet, ont consisté à **mettre en place un rideau de palplanches sur 35 mètres le long de la digue pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage**. Une clôture provisoire a permis de séparer la zone de chantier du reste du bassin pour assurer la sécurité des moutons (écopâturage).

L'opération s'élève à 57 400 € HT (études et travaux), sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études agréé ISL avec l'entreprise Journal Environnement et Fils.

Chaunois

L'Entente Oise-Aisne apporte son soutien financier à l'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère pour installer un poste de crue à La Fère

Le 1^{er} octobre, Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, ont inauguré un poste de crue à La Fère en présence de Marie-Noëlle Vilain, Maire de la commune, des élus locaux et des entreprises.



Le **quartier Vauban/Luxembourg à La Fère** est régulièrement inondé par l'Oise. Une étude hydraulique réalisée par la Communauté d'agglomération a montré la nécessité de mettre en place un poste de crue pour la gestion des eaux pluviales rue Saint-Auban, permettant de vidanger le collecteur lors des hautes eaux de l'Oise sans que cette dernière ne soit en crue.

Après avoir testé avec succès une solution provisoire pendant l'hiver 2023, le chantier définitif s'est déroulé durant le mois d'août 2024 en période d'étiage du cours d'eau. Les travaux ont consisté à **mettre en place un système de pompage pour évacuer les eaux pluviales au-dessus du niveau de l'Oise**, installer un filet nasse pour retenir les macro-déchets, un clapet anti-retour, une vanne murale motorisée et une sonde de niveau pour contrôler le flux des eaux pluviales. **Le poste de crue est automatisé et se déclenche lorsque le niveau de l'Oise dépasse la cote fil d'eau du collecteur des eaux pluviales.** La vanne murale se ferme, afin de supprimer tout risque d'intrusion des eaux de l'Oise dans le collecteur pluvial. Une sonde de niveau, installée sur la passerelle au-dessus de l'Oise, est raccordée à l'armoire électrique qui permet de suivre en continu le niveau de l'Oise. **Ce dispositif est donc efficace pour les hautes eaux de l'Oise** (le niveau ne permet plus au réseau pluvial de s'évacuer à l'Oise) **tandis que l'Oise n'est pas en crue** (elle ne déborde pas de son lit).

Preuve de son efficacité et de sa nécessité, le dispositif a permis, quelques jours après l'inauguration d'être en service et d'empêcher l'inondation du quartier.

La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la Communauté d'agglomération. Cependant, **les solutions à apporter aux événements qui ont eu lieu dans ce secteur relèvent à la fois de la gestion des eaux pluviales et de la compétence prévention des inondations.** Ce dossier montre toute la complexité administrative liée à la lutte contre les inondations et se situe dans la « zone grise ». C'est pourquoi, **l'Entente Oise-Aisne a délibéré en comité syndical pour pouvoir apporter son aide financière aux collectivités membres qui font face à ce type de problématique en subventionnant à 50 % les investissements liés à l'aménagement de poste de relevage.** Ces travaux peuvent se comprendre comme un dispositif complémentaire du réseau pluvial et comme un dispositif de prévention des inondations.

Les deux collectivités ont montré leur union pour faire autrement et ainsi **répondre concrètement aux attentes locales** : lutter contre les crues récurrentes pour protéger ici 20 hectares en zone urbaine. **L'opération s'élève à 261 000 € HT, financée à 50 % par la Communauté d'agglomération et à 50 % par l'Entente Oise-Aisne.**



[EN BREF]

Chauny

En raison des délais d'instruction des dossiers de classement du **système d'endiguement** de Chauny et du bassin Les Prés de Mesne par les services de l'État, une demande de report des délais de caducité a été approuvée par l'État.

Système d'endiguement de Chauny (02).

Pays noyonnais

Rencontre avec les agriculteurs de la Communauté de communes

Philippe Basset, Vice-président de la Communauté de communes du pays Noyonnais a convié, le 6 septembre, les services de l'Entente Oise-Aisne à une rencontre avec les agriculteurs du pays Noyonnais. Sandrine Dauchelle, Présidente de l'intercommunalité et Thibaut Delavenne, délégué à l'Entente Oise-Aisne étaient également présents.

L'objectif de cette réunion était de **présenter les compétences transférées** par la communauté de communes à l'Entente Oise-Aisne, à savoir, la **prévention des inondations (PI), le ruissellement et la gestion des milieux aquatiques (GEMA)**.

Lors de cette réunion, **l'entretien des fossés et des cours d'eau a longuement été abordé**. Le « qui fait quoi » et « qui peut faire » étaient au centre des débats. **La priorité de l'Entente Oise-Aisne dans l'exécution de la compétence GEMA est de garantir le bon écoulement pour limiter les risques aux personnes et aux biens** (y compris agricoles dans la mesure du possible) et donc de **favoriser l'entretien des cours d'eau avec un plan pluriannuel de restauration et d'entretien global**. Pour rappel, **les propriétaires doivent intervenir dans le cadre de l'entretien courant : enlèvement des embâcles, débroussaillage des berges et abattage des arbres penchant au-dessus du cours d'eau**.

L'Entente a également précisé qu'elle était à **l'écoute des agriculteurs afin de les accompagner et les conseiller dans leurs démarches de demande d'autorisations auprès de la DDT ou de travaux à prévoir**.

Concernant **l'entretien des fossés**, il a été rappelé qu'**une autorisation des services de l'État n'est pas nécessaire**.

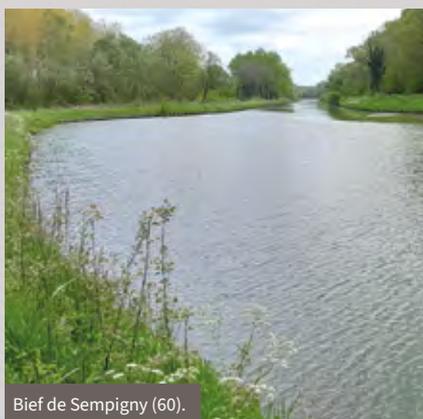


Réunion à Mondescourt (60) avec les élus et les exploitants agricoles.

Enfin, concernant le **ruissellement**, l'Entente Oise-Aisne a expliqué qu'elle **travaillait conjointement avec les agriculteurs afin de prévoir des aménagements sur leurs parcelles lorsque cela était possible, et ce, afin de protéger les populations des coulées de boue potentielles**.

Sandrine Dauchelle a indiqué avoir souhaité transférer ces trois compétences à une structure unique, l'Entente, afin que chacun, sur le territoire, ait un seul interlocuteur coordinateur des actions en charge de ces thématiques.

[PRÉVENTION DES INONDATION]



Bief de Sempigny (60).

Appilly

Un muret de protection pour protéger les activités et les habitants

Des **reconnaitances géotechniques** ont été réalisées, par l'entreprise Ginger, en septembre sur la future emprise du système d'endiguement afin de définir les caractéristiques de l'ouvrage. Celui-ci consiste en la **construction d'un muret en périphérie de l'usine Framimex pour bloquer les eaux provenant d'Abbécourt et qui rejoignent celles du Grand Ru**.

Fin mai, une inspection du bief de Sempigny (canal latéral à l'Oise) a été réalisée par le bureau d'études Hydratec, mandaté par l'Entente, en vue de **l'étude de la création d'une seconde brèche dans le canal pour une meilleure évacuation des eaux de crue**.

PAPI Verse

Poursuite du chantier des barrages de la Verse

La construction des ouvrages hydrauliques de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt se poursuit. Ces ouvrages ont un double intérêt : l'atténuation des crues pour les communes jusqu'à Noyon et la compensation de la réouverture de la Verse dans Guiscard.



Chantier du barrage de Berlancourt (60) le 27 août.



Restauration du lit du cours d'eau au lieu-dit La Faisanderie.

À **Berlancourt**, le préchargement nord de la digue est finalisé (remblai provisoire plus haut que l'ouvrage final pour assurer le tassement du sous-sol). Les terrassements d'installation (fond de fouille) du génie civil ont été effectués cet été. Les éléments en béton préfabriqué pour l'ouvrage de régulation (vanne et maçonnerie) ont été installés fin août. La digue sud sera ensuite aménagée à l'été 2025.

À **Beaugies-sous-Bois**, la déviation temporaire du cours d'eau a été réalisée au début de l'été. Les matériaux (terre argileuse limoneuse) ont été acheminés sur le site pour effectuer le préchargement de la digue. La phase de tassement avant la construction des éléments de

régulation (vanne et maçonnerie) est en cours. L'aménagement de la digue finale est prévu à l'été 2025. Les deux chantiers seront interrompus fin novembre avec une reprise en juin 2025.

Une **zone environnementale**, pour compenser les effets générés par le projet sur la biodiversité, a été réalisée au lieu-dit la Faisanderie à Guiscard. L'Entente qui est propriétaire du site a procédé cet été à une restauration du lit du cours d'eau à l'aval de Guiscard sur environ 80 mètres. L'opération a consisté à élaguer la végétation, nettoyer le site, reméandrer, ensemençer les berges et installer des plantes héliophytes.



Guiscard

Création d'un aménagement hydraulique pour limiter les inondations



Création d'un dalot sous la route pour permettre les écoulements de la Verse de Guivry en cas de montée des eaux en parallèle du passage du cours d'eau sous le pont, le 7 juin.

Courant juin, l'Entente a créé un **bras de décharge à côté du pont de la rue Hélène Versepuy à Guiscard (60) pour permettre un écoulement plus important de la Verse de Guivry en cas de crue**. Ainsi le débordement du cours d'eau sera limité en amont. En effet, le passage du cours d'eau sous le pont n'était pas suffisant pour certaines

crues et causait des débordements inondant les propriétés alentour.

Les travaux ont porté sur la création d'un dalot (cadre béton) sur 30 mètres sous la route en parallèle du pont existant. Un enrochement a également été réalisé en aval de l'ouvrage pour éviter les érosions dues au débit du cours d'eau. La route a été

coupée à la circulation le temps des travaux et une réfection de la route a été effectuée. Le dévoiement des réseaux d'eau potable et d'électricité a également été nécessaire.

La réception des travaux a eu lieu le 19 juin 2024 en présence de Jean-Luc Poette, maire adjoint de Guiscard, de l'Entente, du maître d'œuvre Ingetec et de l'entreprise Colas.

Cet ouvrage a été réalisé au titre du PAPI, Programme d'actions de prévention des inondations de la **Verse**, dans la continuité des travaux réalisés fin 2021 sur le ru de Fréniches à Tirlancourt (Hameau de Guiscard), à la suite des inondations de 2007. **L'opération (études et travaux) s'élève à 146 600 € HT financée par l'Entente Oise-Aisne.**

[LIMITER LES COULÉES DE BOUE]

Guiscard

Un programme d'actions complémentaires pour limiter les inondations

Les services de l'Entente, sollicités par Thibaut Delavenne, maire de la commune, ont présenté en réunion publique du 19 septembre, les actions complémentaires qu'elle entend mener pour réduire le risque d'inondation à Buchoire.



Réunion publique à Guiscard (60) le 19 septembre.



Vue aérienne des inondations survenues le 26 mai à Buchoire © SDIS de l'Oise.

Le hameau de Guiscard, Buchoire, a été fortement impacté par les coulées de boue survenues le 26 mai à la suite d'un orage violent, malgré la présence du gabion installé par l'Entente très tôt dans la mise en œuvre du PAPI Verse.

Les solutions pour réduire le risque sont multiples et relèvent à la fois de la gestion des milieux aquatiques, de la gestion du ruissellement et de la prévention des inondations.

L'Entente va dès cet automne procéder à de vastes travaux de débroussaillage, d'élagage, de retrait d'embâcles sur le bassin de la Verse, notamment sur le ru du Brûlé à Buchoire. Un curage de la mare sera également effectué en période d'étiage du cours d'eau. Dans un second temps, l'équipe étudiera la possibilité de la remise en fond de vallée du cours d'eau de la Verse qui a été historiquement dévié de son lit, afin d'améliorer les écoulements. La mise en service du barrage de Beaugies-sous-Bois prévue fin 2025 participera

à terme, outre le stockage temporaire des eaux de la Verse, à un meilleur écoulement du ru du Brûlé dans Buchoire. Des solutions d'aménagement d'hydraulique douce seront également étudiées pour retenir les coulées de boue.

Lors de la réunion publique, l'Entente a également présenté son **dispositif Inond'action** qui permet aux riverains de bénéficier de 80 % du montant des travaux de protection à l'habitat, une solution rapide et efficace pour se protéger contre les inondations.

Le gabion aménagé par l'Entente à Buchoire a permis de stopper la coulée de boue sur un axe de ruissellement. Un nettoyage aura lieu cet automne pour qu'il retrouve ses pleines capacités.

[EN BREF]

Suzoy et Guiscard



Bassin à Suzoy (60).

L'Entente a repris en gestion quatre bassins de gestion du ruissellement à Suzoy ainsi qu'un bassin dit du Trannois et une noue à Guiscard. Aménagés par les communes avant le transfert de compétence

par la Communauté de communes du pays Noyonnais à l'Entente, ces aménagements ont pour rôle de limiter les coulées de boue et protéger les habitations. Pour ce faire, des conventions ont été signées avec les communes pour que l'Entente puisse assurer un entretien courant et d'usage.

Noyon

Une concertation est en cours avec les exploitants agricoles pour construire un programme partagé pour limiter les coulées de boue dans le quartier Tarlefesse.

Grandrû et Mondescourt

Un rapport technique a été transmis aux élus pour proposer des solutions de gestion du ruissellement. Les conventions seront

proposées à la signature des exploitants agricoles et propriétaires cet automne. Elles intégreront le dossier de demande de DIG (déclaration d'intérêt général) qui sera ensuite déposé auprès des services de l'État.

L'Entente suit

le remembrement en cours

L'Entente a rencontré, le 27 mai, les services du Département de l'Oise au sujet du remembrement sur ce secteur. Afin de proposer des aménagements de gestion du ruissellement, il est nécessaire d'être associé au futur parcellaire agricole et au positionnement des chemins.



[GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES]

Oise moyenne

[EN BREF]

Une analyse globale de l'état des cours d'eau

Dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) qui a pour objectif d'atteindre le bon état des cours d'eau, l'Entente a lancé, au cours du troisième trimestre, une opération d'analyse des eaux de l'ensemble des cours d'eau du territoire (hors bassin de la Divette). L'objectif est d'avoir un état initial des caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau et de suivre leur évolution au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Des inspections souterraines par drone flottant seront également réalisées sur les parties busées : Phi 2000 à Noyon et à Grandrû, afin de connaître l'état des ouvrages.

Entretien des cours d'eau

Un marché d'entretien pluriannuel a été lancé début octobre pour réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau. Des conventions ont été passées avec les propriétaires, situés hors bassin de la Verse, pour réaliser le programme de travaux et pour pouvoir lancer les demandes de DIG (déclaration d'intérêt général).

Diagnostic du ru de Bellefontaine

Une modélisation du terrain est en cours. Cet état des lieux s'inscrit dans l'élaboration du PPRE. Il permettra d'identifier les potentielles pistes de travaux de restauration et de programmer l'entretien des cours d'eau.

Bassin du Grand Ru

Le PPRE est en cours de rédaction. Le cours d'eau a été sectorisé et des zones de restauration ont été identifiées. Un premier comité technique sera organisé, cet automne, avec les acteurs locaux pour définir les actions de restauration et d'entretien. Une modélisation du terrain est en cours. **Le Grand Ru fait l'objet d'une étude globale pour répondre aux problématiques d'inondation, de qualité des milieux aquatiques et de coulées de boue.**

L'Entente mène des actions d'entretien et de restauration des cours d'eau sur le territoire du pays Noyonnais

Bassin de la Verse

Entretien du cours d'eau

L'équipe GEMA de l'Entente Oise-Aisne et les services techniques de la ville de Noyon (60) ont réalisé conjointement une **opération d'entretien ponctuel de la Verse en site urbain** le 24 juin 2024. L'opération a porté sur le retrait de la végétation sur la partie ouverte du cours d'eau, entre le parc des Tanneurs et le boulevard Charmolue. Une **coupe des herbiers aquatiques** a été réalisée le 7 août **en amont du Phi 2000 sur la Verse** à Noyon (60). Cet entretien annuel, effectué sur 400 mètres en partie centrale du cours d'eau, permet de favoriser le bon écoulement de l'eau et de limiter le risque d'inondation en cas de fortes précipitations.



Fauche des herbiers aquatiques sur la Verse à Noyon (60).



Création d'une descente d'abreuvoir à Sempigny (60).

Pose de clôture à Sempigny

Une clôture à bovins de 250 mètres a été installée le long de la Verse pour protéger la biodiversité des berges contre le piétinement des bêtes. Deux descentes d'abreuvoirs ont été aménagées pour permettre l'accès au cours d'eau. Les embâcles présents ont

aussi été retirés pour favoriser les écoulements. Ces travaux s'inscrivent dans un projet de restauration du cours d'eau entrepris depuis 2022. Des conventions ont été passées avec les exploitants agricoles pour la réalisation de cette opération. **Le coût total s'élève à 7 475 € HT, subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.**

Projets de restauration

Le 3 juillet, l'Entente Oise-Aisne et le bureau d'études Ingetec ont présenté en réunion publique, à Genvry, le projet de **restauration écologique de la Verse** en présence des élus, des riverains de l'Office français de la biodiversité, et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'avant-projet est en cours de réalisation.

L'inventaire faune et flore, mené par le bureau d'études Naturagora, est en cours de finalisation. Les résultats de l'étude détermineront les enjeux à prendre en compte et les phases d'élaboration du projet de **restauration du cours d'eau de la Mève**. Il s'en suivra une phase de constitution des dossiers réglementaires.



Installation de ballots de paille pour filtrer les éléments polluants.

Bassin du Grand Ru Intervention d'urgence de l'Entente Oise-Aisne

Une **pollution aux hydrocarbures** a été constatée le 27 août sur le Grand Ru à Mondescourt (60). L'Entente Oise-Aisne,

sollicitée par la Communauté de communes du pays Noyonnais, est intervenue avec l'Office français de la biodiversité pour assurer la **mise en place d'un barrage filtrant en lien avec la mairie, les pompiers et la gendarmerie**. Des ballots de paille ont été installés provisoirement pour filtrer et retenir les éléments polluants. Une recherche sur l'origine de la pollution a été menée jusqu'à Grandrû, mais la source n'a pas été identifiée.



Oise amont

Proisy

Changement des flexibles hydrauliques pour garantir les manœuvres

Du 17 au 26 juin 2024, l'Entente a procédé au remplacement des flexibles hydrauliques et à la vidange de l'huile dans les vérins et la centrale hydraulique du barrage de Proisy (02), une opération sensible qui vise à sécuriser le fonctionnement de l'ouvrage.



Intervention technique au barrage de Proisy (02) le 18 juin.

Au fil du temps, les flexibles en caoutchouc vieillissent sous l'action du soleil et présentent des fissures, qui constituent un risque de fuite pouvant empêcher la manœuvre du clapet. Le matériel datait de 2010, année de mise en service du barrage. C'est pourquoi à la suite de l'apparition de premiers signes de vieillissement sur un flexible, **l'Entente a fait le choix, à titre préventif, de remplacer l'ensemble des flexibles sur l'ouvrage, soit environ 320 m pour 6 flexibles.** Afin de réaliser cette opération dans les meilleures conditions possibles, l'intervention a eu lieu durant l'été, période de l'année la moins propice aux crues. Les flexibles acheminent l'huile sous pression depuis la centrale hydraulique située dans le local technique jusqu'aux deux vérins, en rive gauche et droite de l'Oise, qui permettent d'activer le clapet de l'ouvrage en cas de régulation.

L'intervention demande une certaine technicité, car les flexibles doivent passer dans un fourreau installé dans le béton sous le clapet sur 70 mètres, une longueur importante qui a nécessité une **production spécifique** du fabricant (sans raccord). Outre le remplacement des flexibles, les **2 600 litres d'huile ont été renouvelés.** L'huile est biodégradable pour éviter toute pollution en cas d'introduction accidentelle dans le milieu naturel. Afin de vidanger complètement l'huile dans les vérins, le clapet a été levé au maximum puis redescendu pour terminer la vidange dans le reste du circuit. **Pour cette opération, le prestataire avait à disposition une centrale hydraulique de secours en cas de crue et de nécessité de manœuvre du barrage.**

Cette opération s'inscrit dans un programme de maintenance pluriannuel. **L'opération, réalisée par l'entreprise Boma Hydraulique, mandatée par l'Entente, s'élève à 51 040 € HT.** L'ancienne huile biodégradable a été stockée dans des containers sur site puis évacuée pour être recyclée par la société Chimirec-valrécoise. Les anciens flexibles ont été découpés et acheminés vers une entreprise spécialisée de recyclage (Galoo).

Une vanne bypass, située en rive droite, permet de maintenir un débit minimal dans l'Oise, lors des opérations de maintenance.

[EN BREF]

Bucilly et Martigny

La demande de DIG (déclaration d'intérêt général) a été transmise aux services de l'État. Le projet porte sur la mise en place d'**aménagements d'hydraulique douce** (haies, talus, zones enherbées, noues et fossés) pour limiter les coulées de boue sur ces deux communes. **L'estimation de l'opération s'élève à 64 700 € HT.**

Guise

Le dossier de classement du **système d'endiguement** de la commune a été déposé avant le 30 juin auprès des services de l'État pour y être instruit. Les documents ont également été transmis aux élus. Une demande de report avait été autorisée par la préfecture en raison du linéaire important et des difficultés d'accès et d'entretien aux parcelles privées.

Origny-Sainte-Benoîte

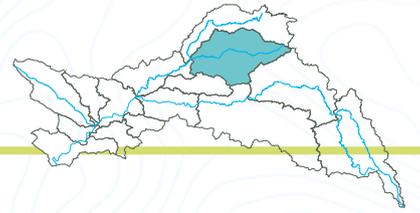
L'arrêté préfectoral était attendu au 30 juin 2024 pour le dossier de classement du système d'endiguement déposé l'an dernier. En raison des délais d'instruction, une demande de report a été approuvée par les services de l'État.

Hirson



Levé bathymétrique réalisé à Signy-le-Petit (08) le 5 août.

En raison des pluies abondantes du printemps, le dernier levé bathymétrique de l'étang de Signy-le-Petit (08) a été retardé et réalisé cet été. Les données seront utilisées par le bureau d'études qui mènera l'étude de faisabilité sur le secteur amont du bassin versant de l'Oise. L'objectif sera d'établir un **programme de travaux pour protéger les habitants d'Hirson, d'Anor et de Saint-Michel** des crues.



Bassin de la Serre

Premières rencontres avec les acteurs locaux

Fin 2023, l'Entente Oise-Aisne s'est vu confier l'émergence du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Serre par le Préfet de l'Aisne. Celle-ci est inscrite aux objectifs prioritaires de la Préfecture.



Participation de l'Entente à la réunion organisée par les services de l'État à Vesles-et-Caumont le 12 septembre.

Le **SAGE** est un outil stratégique de planification à long terme qui **permet d'appliquer localement les recommandations du SDAGE** (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour **gérer la quantité et la qualité de la ressource en eau** afin de **répondre aux différents usages** (eau potable, agriculture, ...). Il permet aussi de coordonner les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des Régions et des Départements, d'impulser des actions et d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs.

Pour ce faire, **plusieurs rencontres ont lieu pour présenter les enjeux de l'émergence et la réalisation du SAGE** avec les services de l'État, le Sous-préfet, la Chambre d'agriculture, l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques, l'ARS (Agence régionale de santé), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, six des treize EPCI concernés, le Conservatoire des espaces naturels, le CPIE des pays de l'Aisne, la Fédération de pêche, l'ASML (Association syndicale des marais septentrionaux du Laonnois), l'AMSAT (Association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles des marais de la Souche), La Roselière (réserve naturelle nationale du marais de vesles et Caumont). Les rencontres vont se poursuivre cet automne.

Le périmètre est en cours d'élaboration en concertation avec les EPCI. Le pré diagnostic est en cours de rédaction. Il est alimenté à la fois par les documents d'informations existants et par les rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le diagnostic détaillé sera établi après mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est l'organe de concertation et de décision du SAGE, composé d'élus locaux, de l'État, d'établissements publics et d'usagers.

Pays de la Serre :

Deux réunions publiques pour présenter le dispositif Inond'action

L'Entente Oise-Aisne s'est rendue à **Crécy-sur-Serre** (02) le 6 juin et à **Voyenne** (02) le 20 juin, à l'invitation de **Carole Ribeiro**, Présidente de la Communauté de communes du pays de la Serre, pour présenter le dispositif Inond'action qui permet de financer à 80 % des travaux de protection sur le bâti contre le risque inondation pour les habitants des communes membres de l'Entente.

Les échanges ont également porté sur le **fonctionnement de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle** (02). Il a été rappelé que l'ouvrage ne fonctionne pas pour toutes les crues. Il est calibré pour éviter des dommages dans les zones habitées. Pour les très fortes crues qui dépassent les capacités de stockage de l'ouvrage ou pour les communes situées en amont ou riveraines d'affluents, le dispositif Inond'action est une des solutions pour se protéger contre les inondations.



Présentation du dispositif Inond'action à Crécy-sur-Serre (02) le 6 juin.

La proposition du dispositif et la facilité des démarches pour bénéficier d'une aide ont été appréciées par les participants. Plus d'une dizaine de personnes se sont inscrites au dispositif.



Aisne aval

Les Lisières de l'Oise

Présentation des actions aux élus de la Communauté de communes

L'Entente Oise-Aisne a présenté, aux élus de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, les actions effectuées et en cours sur le territoire, notamment les aménagements sur différentes communes pour prévenir les coulées de boue.

L'équipe a également évoqué sa disponibilité pour accompagner l'EPCI dans la mise en place du PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) pour la partie risque inondation.

Un échange régulier a lieu avec les élus et services de l'intercommunalité et des communes afin d'ajuster les programmes prévus pour répondre le plus efficacement aux attentes locales.



Réunion de présentation des actions en cours au siège de la CCLO le 13 mai.

[EN BREF]

Attichy

La commune qui est régulièrement impactée par des coulées de boue va bénéficier d'une **quarantaine d'aménagements pour limiter le ruissellement sur le sous-bassin versant du ru de Milleville**. Le programme de travaux est divisé en deux phases. La première regroupe l'ensemble des travaux prioritaires pour lesquels les exploitants ont donné leur accord. La demande de DIG (déclaration d'intérêt général) est en cours de dépôt. **Le coût global de l'opération s'élève à 973 000 € HT.**



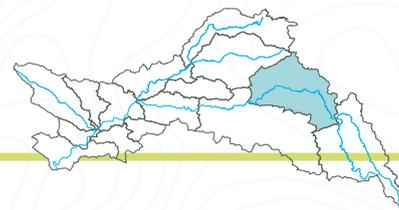
Coulées de boue à Attichy en 2018.

Système d'endiguement



Système d'endiguement d'Attichy (60).

L'arrêté préfectoral de classement était attendu au 30 juin 2024 pour le dossier du système d'endiguement d'Attichy déposé l'an dernier. En raison des délais d'instruction du dossier, une demande de report a été approuvée par les services de l'État.



Bassin de la Vaux

Présentation d'un nouveau système d'alerte SMS pour les riverains au bord de la Vaux

L'Entente accompagne les collectivités membres à l'anticipation de la crise en développant des systèmes d'alerte gratuits à la population.



Réunion de présentation à Wasigny (08) le 18 juin.

Les équipes de l'Entente Oise-Aisne se sont rendues à Wasigny (08), le 18 juin, pour présenter aux élus le nouveau système d'alerte SMS en cas de crue de la Vaux développé par l'Entente et basé sur les données pluviométriques fournies par Météo France.

Deux communes sont particulièrement concernées : **Wasigny** (Communauté de communes des Crêtes Préardennaises) et **Eclly** (Communauté de communes du Pays rethélois).

Ce système d'alerte permet d'envoyer des SMS et des messages vocaux préenregistrés en cas de montée des eaux et de risque de débordement de cours d'eau aux personnes inscrites au dispositif. Cette alerte leur permet de s'organiser pour faire face au risque d'inondation. Les riverains concernés ont été invités à s'inscrire gratuitement au système d'alerte.

Savigny-sur-Aisne

Réunion publique pour présenter le dispositif Inond'action

Thierry Machinet, Maire de la commune et délégué titulaire à l'Entente pour la **Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise** (08) et **Benôit Singlit**, Président de l'intercommunalité ont accueilli, le 14 mai, les équipes de l'Entente pour une réunion de présentation du dispositif Inond'action aux habitants des communes de l'EPCI. Une dizaine de personnes étaient présentes et ont pu échanger sur les modalités du dispositif, les travaux possibles à mettre en place et le financement.



Réunion publique à Savigny-sur-Aisne (08) le 14 mai.

[EN BREF]

Rethel

L'Entente a reçu les arrêtés préfectoraux de classement du **système d'endiguement du Gingembre et des Cavaliers** à Rethel le 18 juin, et d'**Attigny** le 21 juin. Ces documents officialisent le niveau de protection et la zone protégée, stipulent les règles de gestion, de surveillance et d'entretien de l'ouvrage que l'Entente se doit d'appliquer.



Digue des Cavaliers à Rethel (08).



Aisne Vesle Suiippe



Aizelles

Lancement des travaux d'élargissement du ru de Fayau

Inscrits dans un programme débuté en 2011 sur le bassin versant du ru de Fayau à la suite d'épisodes pluvieux ayant entraîné des dommages aux biens et aux personnes, les travaux d'élargissement du ru, menés par l'Entente dans la rue du Moulin, vont permettre de redonner de l'espace au cours d'eau et de limiter le risque de débordement.

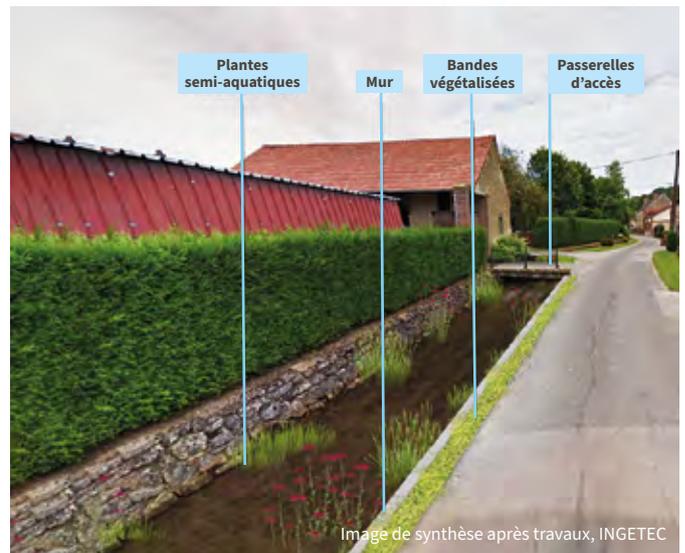
Un **reprofilage du lit mineur du ru sur 220 mètres**, des **plantations d'hélophytes** (plantes d'eau) et des **bandes végétalisées** seront réalisés ainsi que la reconstruction des sept passerelles d'accès aux habitations.

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, portés par la commune étaient nécessaires sur ce secteur, c'est pourquoi les équipes de l'Entente et les entreprises de réseaux se sont coordonnées afin d'optimiser le temps d'intervention sur la route et limiter ainsi les désagréments pour les riverains.

Le chantier a débuté fin septembre par le dévoiement des canalisations d'eau potable, suivi des travaux d'élargissement portés par l'Entente prévus d'octobre à janvier 2025. Une réfection de la voirie sera effectuée au cours du mois de juin 2025 et clôturera le chantier global.

Un **expert judiciaire** a été mandaté par le tribunal administratif au titre du référé préventif afin d'établir un état des lieux du bâti aux abords du chantier avant et après les travaux.

Le coût de l'opération s'élève à 720 000 € HT (études et travaux de l'élargissement du ru) financés par l'Entente Oise-Aisne et le FEDER régional Hauts-de-France (20% des travaux).



Plusieurs événements pluvieux ont entraîné des dommages sur le bassin du ru de Fayau : 1983, 1992, 1999, 2000, 2001 (arrêtés CATNAT).



Réunion publique à Aizelles (02) le 9 septembre.

Le projet présenté en réunion publique

Les équipes de l'Entente accompagnées du bureau d'études Ingetec et de l'entreprise Sethy ont présenté le projet et le planning prévisionnel des travaux en réunion publique, le 9 septembre en mairie, en présence du Maire, **Jean-Marie Merlo**, des élus communaux et des riverains.

Hervé Girard, Maire de Saint-Thomas et délégué à l'Entente pour la Communauté de communes du Chemin des Dames, également présent, s'est réjoui du travail réalisé par les équipes pour mener à bien ce projet exceptionnel qui contribue à la fois à améliorer la qualité du milieu aquatique et le cadre de vie des habitants tout en réduisant le risque d'inondation.



Bassin de l'Aire

Présentation de la première phase de gestion du ruissellement dans la Meuse

Le 24 juin 2024, l'Entente Oise-Aisne et la Chambre d'agriculture de la Meuse associées à la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, mandatées par l'EPTB, ont présenté aux élus locaux et aux financeurs le résultat du diagnostic réalisé sur les sous-bassins de l'Aire (55).



Ruissellement à Avocourt (55) le 24 mai 2024.



Ruissellement à Vraincourt (55) le 28 août 2002.

L'étude de gestion du ruissellement, lancée par l'Entente en septembre 2023, a pour **objectif de proposer un programme d'actions afin de limiter les coulées de boue sur les communes de Clermont-en-Argonne** (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), **Brabant-en-Argonne, Avocourt et Les Souhesmes-Rampont**. La surface totale étudiée représente plus de 1 000 hectares.

Pour réaliser l'état des lieux des sept sous-bassins, qui constitue la première étape de l'étude, la **Chambre d'agriculture a rencontré quarante exploitants agricoles** afin de recueillir leur témoignage sur les événements passés, leur connaissance des terrains et échanger sur leurs pratiques.

Chaque sous-bassin a fait l'objet d'un rapport, transmis et présenté aux élus, afin d'expliquer la méthodologie employée, les phénomènes marquants, les enjeux présents, les caractéristiques topographiques et agronomiques du bassin. Les élus présents au

comité de pilotage ont pu mesurer le travail effectué et poser toutes leurs questions. Ce fut aussi l'occasion pour l'Entente de rappeler l'existence du dispositif Inond'action. Les étapes suivantes consisteront à réaliser une analyse hydraulique puis à proposer des solutions agronomiques efficaces ainsi que des aménagements d'hydraulique douce qui seront mis en place par l'Entente.

Le **diagnostic s'inscrit dans les actions définies dans le Contrat territorial eau et climat (CTEC) de l'Aisne amont** qui vise à fédérer les acteurs du territoire autour d'actions de prévention des inondations, de gestion des milieux aquatiques et de gestion du ruissellement.

L'étude globale sur les sous-bassins s'élève à 100 000 € HT, portée par l'Entente Oise-Aisne, et subventionnée par la Région Grand Est à hauteur de 20 % et l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 60 %.

[EN BREF]

À la rencontre des communes Récicourt

L'Entente répond aux différentes demandes des communes pour les conseiller en fonction de leurs besoins. À titre d'exemple, une visite de terrain a été effectuée le 4 juin sur la commune de **Boureuilles** et le 21 août à **Avocourt** à la suite d'épisodes orageux pour réaliser un diagnostic et accompagner les élus sur des solutions possibles (dispositif inond'action et aménagements d'hydraulique douce).

L'Entente a reçu l'arrêté préfectoral de classement du **système d'endiguement** de Récicourt le 30 juin. Ce document officialise le niveau de protection et la zone protégée, stipule les règles de gestion, de surveillance et d'entretien de l'ouvrage que l'Entente se doit d'appliquer.



Système d'endiguement de Récicourt (55).

La collectivité

[PAROLES D'ÉLU]

Entretien avec Olivier Anty

Maire de Bernes-sur-Oise et délégué titulaire à l'Entente pour la Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95).



« la cotisation est passée de 2,88 €/habitant à 2,65 €/habitant pour la prévention des inondations cette année en venant de 3,00 €/habitant à la prise de compétence en 2018 et ce, avec un service de qualité et une disponibilité à toute épreuve. Je ne connais pas beaucoup de services publics dont le coût pour une collectivité est en baisse et c'est à souligner ! »

Pourquoi votre intercommunalité a-t-elle adhéré à l'Entente ?

L'Entente Oise-Aisne est un établissement public territorial de bassin (EPTB) qui jouit d'une expertise reconnue concernant la prévention des inondations et le ruissellement sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne. Notre territoire connaît un risque avéré avec l'Esches, un affluent de l'Oise.

De ce fait, nous avons fait le choix de nous entourer de professionnels expérimentés. Nous avons également les systèmes d'endiguement de Persan et de Mours qui doivent être entretenus et régulièrement vérifiés. L'Entente Oise-Aisne effectue ce travail nécessaire à la sécurité de nos concitoyens. Enfin, n'oublions pas l'ouvrage d'écrêtement de crues de Longueil-Sainte-Marie, situé dans l'Oise qui, en cas de crue, serait bénéfique aux habitants de nos communes. L'Entente, en tant qu'EPTB, est consultée sur les grands projets impactant notre territoire, comme MAGEO par exemple, et son expertise est un atout indéniable.

Comment le territoire apprécie la cotisation à l'Entente ?

Par sa taille et les collectivités qui adhèrent en nombre (35 en tout), la mutualisation joue à plein. Nous payons une cotisation, au même titre que les autres mais tout à fait raisonnable au regard des services rendus.

En effet, la cotisation est passée de 2,88 €/habitant à 2,65 €/habitant pour la prévention des inondations cette année en venant de 3,00 €/habitant à la prise de compétence en 2018 et ce, avec un service de qualité et une disponibilité à toute épreuve. Je ne connais pas beaucoup de services publics dont le coût pour une collectivité est en baisse et c'est à souligner !

Comment se passent les relations au quotidien dans le travail ?

L'Entente dispose de 25 agents, techniciens, ingénieurs spécialisés. Elle organise régulièrement des commissions hydrographiques qui permettent de faire remonter les problèmes rencontrés en la matière. J'apprécie tout particulièrement la qualité des relations entretenues avec l'Entente, qui se sont toujours déroulées dans un esprit de collaboration et de confiance. La disponibilité, l'expertise et l'écoute des besoins de notre territoire en font un partenaire essentiel au quotidien.

Lorsqu'une commune rencontre une problématique, les équipes se déplacent sur le terrain, rencontrent les élus, les riverains ou même les agriculteurs si nécessaire. Des études sont réalisées en interne et un programme d'aménagements est ensuite proposé et soumis à approbation des différents acteurs. Par exemple, récemment sur Ronquerolles (95) des coulées de boue ont fortement endommagé la commune. L'équipe a donc établi un programme de lutte contre le ruissellement avec un projet de talus plantés, de noues et un bassin d'infiltration.

Je tiens d'ailleurs à remercier le Conseil départemental qui a transféré la compétence ruissellement à l'Entente. C'est à ce titre que nous bénéficions de ce service.

La collectivité

Bienvenue à l'Entente Oise-Aisne



Maëlle Delarbre

a rejoint l'équipe de l'Entente le 21 mai en tant qu'**animatrice SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Son recrutement répond à la sollicitation de la préfecture de l'Aisne pour élaborer et mettre en place un **SAGE sur le bassin de la Serre**. L'Entente a été choisie pour conduire l'émergence de ce SAGE qui s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la Préfecture de l'Aisne.



DÉCOUVREZ SON PARCOURS ET SES MISSIONS

Nadège Schneider

a intégré l'équipe de l'Entente le 2 septembre en tant qu'**ingénieure chargée des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement**. Elle rejoint la direction des ouvrages et de l'exploitation, en remplacement de Khalid Kentoui, et reprend les dossiers en cours notamment le projet Longueil II et les actions de protection à Appilly (60).



DÉCOUVREZ SON PARCOURS ET SES MISSIONS



Mutation interne : François Paris

animateur du PAPI de la vallée de l'Oise depuis 2019, il occupe désormais le poste de **directeur des ouvrages et de l'exploitation** depuis le 1^{er} septembre 2024 à la suite du départ de Virginie Foulliart. Il assure le pilotage de l'équipe en place composée de Yahia Aberkane, Joseph Descamps et Nadège Schneider dont les missions consistent en la gestion d'un parc de plus de 40 ouvrages, les études et les travaux d'ouvrages neufs. De plus, il organise la gestion de crise et la manœuvre des ouvrages en cas de forte crue.



L'Entente Oise-Aisne recrute
pour les besoins de ses services :

Un(e) ingénieur(e) ouvrages hydrauliques et digues

CONSULTEZ
L'OFFRE
EN LIGNE



La collectivité

Retour sur les points marquants du comité syndical

Les élus se sont réunis le 11 juin à Laon à l'invitation de Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne. Retrouvez ci-dessous les sujets approuvés par l'assemblée :



Comité syndical du 11 juin à l'Hôtel du Département à Laon (02).

- > Comptes administratifs de l'année 2023 (budget principal et budget annexe).
- > Conventions de mise à disposition à l'Entente de plusieurs bassins de gestion du ruissellement : un bassin par la commune de Guiscard et quatre bassins par la commune de Suzoy.
- > Convention de mise à disposition à l'Entente du système d'endiguement de la zone industrielle nord de Compiègne par les communes de Compiègne et de Choisy-au-Bac, qui abroge la convention du 4 mars 2020.
- > Convention financière de mise en bon état des systèmes d'endiguement de l'agglomération de la région de Compiègne.
- > Différents programmes d'aménagements de gestion du ruissellement pour les communes d'Attichy (60), de Bucilly et de Martigny (02).
- > Différents programmes d'entretien concernant le Grand Ru sur les communes de Grandrû, Mondescourt et Appilly ; le ru situé sur la commune de Béhéricourt ; ainsi que la frayère située sur le ru du Marquais à Sempigny (60).
- > Convention avec Météo France pour la mise à disposition de données météorologiques.



[ÉTUDES DE L'ENTENTE]

L'Entente Oise-Aisne publie les études réalisées au titre de ses actions de programmes. Retrouvez-les dans la rubrique « Documentation » du site Internet de l'Entente sur oise-aisne.net



Retrouvez aussi le **rapport d'activité 2023** de l'Entente Oise-Aisne ainsi que l'ensemble des lettres d'information publiées par l'Entente.



AGENDA

Comité syndical

29 octobre 2024
à 9h30

Conseil départemental
de l'Aisne Rue Paul Doumer
02000 LAON



Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédaction :
Véronique Poix / Laurene Deslaurier

Conception graphique :
Service communication
de l'Entente Oise-Aisne

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Photo de couverture
Inondation à Buchoire, hameau
de Guiscard (60) le 26 mai 2024 © SDIS de l'Oise

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE L'ENTENTE
oise-aisne.net



REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

